

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 657/2018
Date: 6 juin 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 812478
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2017 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 11 décembre 2013 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2014 à 2017 (ACE 1686/2013), ainsi que dans le mandat de prestations confié le 22 juin 2016 par la Direction de l'instruction publique à la PHBern pour l'année 2017 dans le domaine de la formation continue.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni de bonnes prestations en 2017. Le rapport de gestion de l'année sous revue montre qu'elle a mené à bien ses tâches et atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année d'études 2017-2018, la PHBern a accueilli 2565¹ étudiants et étudiantes (date de référence : 15 octobre 2017) dans les filières de formation initiale (filières des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé), ce qui la classe de nouveau au rang de troisième plus grande haute école pédagogique du pays (année précédente : 2528¹ étudiants et étudiantes).
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (837 au 15 octobre 2017, exception faite des formations postgrades et des formations complémentaires) est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (305 au 15 octobre 2017).
- Conformément à la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, les hautes écoles pédagogiques doivent être au bénéfice d'une accréditation institutionnelle pour pouvoir continuer à porter

¹ Etudiants et étudiantes des filières ordinaires, y compris étudiants et étudiantes des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle



la dénomination de « haute école pédagogique ». A la grande satisfaction du canton de Berne, la PHBern a obtenu le 29 septembre 2017 cette accréditation. Elle est la première haute école pédagogique cantonale de Suisse à être accréditée de manière institutionnelle, sous réserve de remplir trois conditions (priorités de développement).

- Durant l'année sous revue, le conseil d'école de la PHBern a défini la nouvelle stratégie pour la période 2018-2025, qui doit notamment assurer la pérennité de la PHBern et la qualité des prestations qu'elle propose.
- En juin 2017, le Grand Conseil a approuvé une révision de la LHEP qui reprend les prescriptions de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour l'admission à la filière formant à l'enseignement spécialisé à la PHBern. Cet alignement permettra désormais aux personnes sans diplôme d'enseignement, à la condition d'être titulaires d'un bachelor en logopédie ou en thérapie psychomotrice ou dans un domaine d'études apparenté, de suivre la filière d'études formant à l'enseignement spécialisé. Cette modification importante pour le canton sera mise en œuvre à compter du semestre d'automne 2018. Enfin, au vu de la pénurie d'enseignants et d'enseignantes dans le domaine de l'enseignement spécialisé, il est positif qu'un grand nombre de personnes ait assisté à la séance d'information organisée par la PHBern sur le sujet.
- Le canton de Berne se félicite de la poursuite du développement de la formation à la pratique professionnelle à la PHBern. Il est réjouissant que, lors de l'année sous revue, la PHBern ait pu mettre en œuvre le tout nouveau principe du stage longue durée/semestriel, qui dure plus d'un semestre. Il s'agit du premier stage de ce type réalisé en Suisse.
- Le nouveau plan d'études germanophone, le Lehrplan 21, met l'accent sur les thèmes des médias et de l'informatique dans les formations initiales et continues proposées par la PHBern. Le canton de Berne est satisfait d'apprendre qu'en 2017 la PHBern a continué de développer ses manifestations existantes pour satisfaire aux exigences requises par le Lehrplan 21.
- Le conseil d'école, organe de direction stratégique de la PHBern, a fait l'objet de modifications importantes en 2017 : Martin Fischer, président depuis de nombreuses années, et Leonhard Cadetg, membre du conseil, ont quitté le conseil d'école de la PHBern, le nombre maximal de mandats ayant été atteint. Le Conseil-exécutif a élu Kathrin Hüppi et Zoltán Balogh nouveaux membres et, le 1^{er} septembre 2017, Elisabeth Schenk Jenzer nouvelle présidente du conseil d'école de la PHBern.
- Durant l'exercice 2016², les coûts annuels par équivalent plein temps d'un étudiant ou d'une étudiante suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) se situaient de nouveau en deçà de la moyenne nationale. On constate que les coûts de la PHBern ont augmenté de 6,5 pour cent entre 2015 et 2016, tandis que la moyenne nationale a légèrement baissé. Cette augmentation des coûts s'explique d'une part par les variations normales des crédits ECTS pris effectivement en compte et d'autre part par le fait que la PHBern table sur 270 (au lieu de 240 jusque-là) étudiants et étudiantes de première année à l'Institut des degrés préscolaire et primaire ;

² Les valeurs nationales moyennes pour l'exercice 2017 seront communiquées par l'Office fédéral de la statistique entre fin août et fin octobre 2018.

ce chiffre élevé engendre des coûts incompressibles car certaines offres doivent être proposées en plus. Si l'on considère les coûts des différentes filières d'études séparément, les coûts liés à la filière formant à l'enseignement spécialisé étaient supérieurs à la moyenne nationale, à l'instar des années précédentes (env. + 23 %). Suite à des réorganisations menées dans la filière formant à l'enseignement spécialisé, il ne faut pas s'attendre à une baisse des coûts avant l'année d'études 2018-2019. En effet, la combinaison d'une révision du plan d'études, qui amène une densification des enseignements, et d'une extension des conditions d'admission, qui permet une meilleure exploitation des capacités d'accueil de la filière, devrait contribuer à moyen terme à rapprocher de la moyenne nationale les coûts moyens par étudiant ou étudiante. Par ailleurs, la filière d'études formant à l'enseignement du degré secondaire II présente également des coûts supérieurs à la moyenne nationale (env. + 2 %), ce qui est dû au recul du nombre d'étudiants et d'étudiantes.

- Les comptes de la PHBern bouclent sur un déficit de 1,36 million de francs, soit un déficit supérieur de 0,2 million de francs à l'année précédente. Cependant, ce chiffre est bien meilleur que ceux prévus par la planification financière et ceux des estimations. La chute des revenus attendue au niveau des contributions versées en vertu de l'AHES³ en raison de la baisse des montants prévus par l'AHES n'a pas eu lieu. Par ailleurs, les recettes provenant de projets ont pu être considérablement augmentées.
- La contribution cantonale a représenté 69,5 pour cent des revenus totaux de la PHBern en 2017 (71,4 % l'année précédente). Les allègements budgétaires cantonaux prévus dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS) se sont traduits, pour la PHBern en 2017, par une diminution des recettes à hauteur de 2,5 millions de francs.
- Au 31 décembre 2017, la PHBern affiche un capital propre négatif (CHF -7,9 mio). Ce chiffre se compose de réserves provenant de bénéfices (CHF 17,6 mio) et de réserves d'évaluation négatives depuis le passage au système de subventionnement (CHF -25,5 mio). Le budget 2018 ainsi que la planification financière à moyen terme de la PHBern prévoient de nouveau un déficit.
- La Direction de l'instruction publique a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2014-2017 lors de l'entretien de controlling du 14 décembre 2017 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 24 avril 2018.
- Les nouveaux mandats de prestations – celui du Conseil-exécutif et celui de la Direction de l'instruction publique dans les domaines de la formation continue et des prestations – confiés à la PHBern pour la période 2018-2021 ont été élaborés durant l'année sous revue et adoptés respectivement par le Conseil-exécutif et par la Direction de l'instruction publique.

³ Accord intercantonal du 12 juin 2003 sur les hautes écoles spécialisées (AHES)

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a, 50 et 50b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 48, alinéa 3 de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2017 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

Rapport de gestion 2017 de la PHBern